| *Politiques d'aménagement et santé* | |
|---|---|
| **Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique** | **Axe 2 : santé environnementale**<br>***Aménagement de l'espace urbain*** |
| **Objectif général (axe)** | Développer et renforcer les projets en matière de santé environnementale sur le territoire du CLS. |
| **Contexte / état des lieux** | L'environnement constitue un déterminant majeur de la santé de la population. On estime qu'il est responsable d'environ 10 % de son état de santé [Canadian Institute for Advanced Research - 2005]. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), près d'¼ des décès dans le monde sont liés à l'environnement [OMS – 2016]. Parce qu'il exerce un effet direct sur notre santé, la connaissance et la prise en compte de notre environnement – air, eau, sols, habitat – dans nos modes de vie et dans nos politiques sont fondamentales.<br><br>Concept clé, l'environnement favorable à la santé se définit comme « un environnement qui exerce une influence positive sur l'état de santé des individus, en facilitant les choix bénéfiques à la santé » [Unisanté – 2024]. Cette notion englobe tous les aspects de notre environnement qui ont un impact sur notre santé, qu'ils soient physiques, sociaux ou économiques.<br><br>La planification territoriale représente un levier important pour agir en faveur de la santé. La littérature scientifique a établi depuis des années qu'il existe une relation forte entre l'aménagement du territoire et la santé. Maladies respiratoires, cardiovasculaires, infectieuses, mentales ou neurologiques …, un grand nombre de problématiques de santé sont aujourd'hui dues, au moins en partie, à l'environnement bâti dans lequel nous vivons et aux nuisances auxquelles il nous expose. Du fait de leurs compétences, notamment en matière d'aménagement des territoires, les collectivités peuvent jouer un rôle crucial dans la création d'environnements favorables à la santé. Par le biais de leurs politiques, elles peuvent encourager des choix qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'isolement social, etc., et qui maximisent leur exposition à des facteurs de protection comme l'activité physique via les mobilités actives (marche, vélo), la cohésion sociale, l'accès aux soins et aux espaces verts, etc. ; tout en veillant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. On parle alors d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) [ARS – 2024].<br><br>Définie comme une « approche qui repositionne les choix d'aménagement et d'urbanisme comme facteurs clés du bien-être, de la santé, de l'environnement et du climat » [EHESP – 2024], l'UFS vise à tenir compte des conséquences sur la santé et la qualité de vie de tout projet d'urbanisme, de la planification à la phase opérationnelle.<br><br>Depuis plus de vingt ans, la France déploie une politique de prévention en matière de santé environnementale, fondée sur les plans nationaux santé environnement (PNSE). Ces derniers sont déclinés, en région, en plans régionaux santé environnement (PRSE) qui intègrent les facteurs de risque et besoins propres à chaque territoire. Le développement d'environnements favorables à la santé, par le biais notamment de la démarche d'UFS, constitue une des actions prioritaires du PRSE 4 de la région Centre-Val de Loire (Axe 4 – action 14) [ARS – 2024]. Dans le cadre de ce document, l'ARS Centre-Val de Loire s'est donnée pour ambitions d'encourager les collectivités à mieux prendre en compte les déterminants de la santé dans les politiques d'aménagement et leur déclinaison sur le terrain ; de sensibiliser et former les urbanistes, aménageurs, architectes, bureaux d'études, élus, agents des collectivités, responsables associatifs et leurs équipes, … sur les enjeux de santé environnement et d'urbanisme favorable à la santé, afin de les faire monter en compétence et en expertise ; et de démultiplier dans les territoires des pratiques d'aménagement et d'urbanisme qui protègent le vivant et tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en veillant à réduire les inégalités de santé [ARS – 2024].<br><br>L'UFS est également une question prégnante pour Tours Métropole Val de Loire, qui s'est emparée du sujet par le biais de plusieurs de ses politiques.<br><br>En 2022, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT), en charge de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), a été lauréat de l'appel à projet ARS - DREAL Centre-Val de Loire afin de mener, sur une période d'un an, un travail permettant d'introduire les enjeux de l'UFS dans les réflexions stratégiques en termes d'aménagement du territoire. Plusieurs ateliers ont été réalisés avec l'objectif de sensibiliser les élus sur ces questions, leur permettant de prendre pleinement conscience de l'intérêt de penser l'urbanisme par le prisme de la santé. A leur issue, le SCoT de l'Agglomération Tourangelle a intégré l'UFS et la santé environnementale comme piliers de sa révision. L'ensemble du document, dont l'approbation est prévue au cours de l'année 2026, aura vocation à intégrer ces enjeux, que ce soit au niveau du projet politique comme dans son application réglementaire.<br><br>Les ateliers conduits et les retours d'expériences de cette initiative ont permis d'alimenter d'autres projets intercommunaux, et notamment le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm), actuellement en cours d'écriture. Par le biais de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la métropole s'est fixée trois orientations stratégiques intimement liées à la santé environnementale. L'orientation 3 « un territoire attentionné, qui cultive ses richesses environnementales, patrimoniales et paysagères », questionne notamment la prise en compte de la santé et de ses déterminants, particulièrement via son orientation « garantir un urbanisme favorable à la santé » qui se décline en trois stratégies : mieux habiter, assurer un maillage des équipements et des services au bénéfice du bien vivre et de la santé, et améliorer la qualité de l'air et des sols, limiter l'exposition aux risques.<br><br>La période actuelle de révision / d'élaboration de ces politiques publiques et du CLS constitue une réelle opportunité pour déployer une politique métropolitaine ambitieuse visant l'intégration de la santé dans ses documents de planification. Devant ces premières initiatives, un travail d'envergure doit encore être réalisé pour renforcer l'application de l'UFS sur le territoire et aboutir à l'intégration pérenne de cette démarche au sein des politiques métropolitaines et dans leurs déclinaisons opérationnelles. La poursuite des travaux de sensibilisation entrepris et l'Evaluation d'Impact sur la Santé* (EIS) constituent des pistes de réflexion pour mener à bien ces ambitions et apporter une réponse à une demande sociétale et à des besoins toujours aussi prégnants en la matière.<br><br>* L'Évaluation d'impacts sur la santé (EIS) est une démarche qui vise à identifier les impacts potentiels sur la santé des populations de toutes politiques ou projets programmés au niveau d'un territoire, et propose des recommandations visant à les ajuster dans le but de maximiser les gains de santé et de limiter leurs impacts négatifs. |
| **Objectif général** | Améliorer le cadre de vie et le rendre plus favorable à la santé. |

| | |
|---|---|
| **Objectif(s) spécifiques(s)** | - Développer et mettre en œuvre le concept d'urbanisme favorable à la santé sur le territoire du CLS ;<br>- Améliorer la qualité de vie et la santé physique et mentale des habitants ;<br>- Contribuer à la prise en compte des enjeux de santé dans les documents de planification et opérations d'aménagement du territoire ;<br>- Réduire l'exposition aux nuisances environnementales (ilots de chaleur, bruits, pollution des compartiments environnementaux, …) ;<br>- Favoriser l'inclusion et les solidarités ;<br>- Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé ;<br>- Favoriser l'attractivité du territoire. |
| **Objectif(s) opérationnel(s)** | - Sensibiliser et former les acteurs de la maitrise d'œuvre et de la maitrise d'ouvrage, les politiques, le grand public à l'UFS.<br>- Encourager l'application de la démarche d'UFS au sein des politiques et opérations d'aménagement du territoire en initiant une réflexion autour des déterminants de la santé (possibilité et faisabilité d'agir, cadre règlementaire, …) et en mobilisant les guides et outils spécifiques à l'UFS, comme les EIS. |
| **Type d'action** | ■ Action existante à renforcer<br>■ Nouvelle action |
| **Description de l'action** | **A. Sensibilisation et formation des acteurs de la maitrise d'œuvre et de la maitrise d'ouvrage, des politiques, du grand public à l'UFS**<br>- Identification des acteurs ;<br>- Réalisation d'un état des lieux des connaissances et étude des besoins des acteurs en matière de sensibilisation / formation ;<br>- Construction du plan de sensibilisation / formation et mise en œuvre ;<br>En s'appuyant sur les initiatives, acteurs ressources et outils / guides de bonnes pratiques existants. |
| | **B. Application de la démarche d'UFS au sein des politiques et opérations d'aménagement du territoire en mobilisant les guides et outils spécifiques comme les EIS**<br>- Identification des documents / projets : étude de la faisabilité d'inscrire les enjeux de santé dans ces derniers :<br>• Plan Local d'Urbanisme Métropolitain ;<br>• Prochain projet de rénovation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;<br>• …<br>- Plaidoyer et participation aux processus de consultation et de concertation ;<br>- Mobilisation des acteurs locaux (associations, fédérations, …), acteurs du champ sanitaire (CPTS, CTS, …) et des habitants ;<br>- Réflexion autour des enjeux et déterminants de la santé (possibilité et faisabilité d'agir, cadre règlementaire, …) :<br>• Identification des déterminants de la santé déjà pris en compte, par exemple dans le cadre de l'évaluation environnementale et ceux qui ne le sont pas ;<br>• Mise en valeur de l'existant ;<br>• Information des parties prenantes ;<br>• Réflexion commune sur les déterminants pris et non pris en compte ;<br>- Identification et analyse des impacts potentiels sur la santé des documents / projets ;<br>- Formulation de recommandations dans le but de maximiser les gains et de limiter les impacts négatifs en matière de santé ;<br>- Clarification et formalisation partagée des objectifs de santé en lien avec le document / projet ;<br>- Valorisation des initiatives du territoire, communication auprès de la population. |
| | **C. Capitalisation sur l'expérience**<br>- Reproductibilité des initiatives et enrichissement des travaux de la collectivité ;<br>- Pérennisation de la démarche :<br>• Application à d'autres politiques publiques : logement, mobilité, …<br>• Application au futur projet de territoire. |
| **Population cible** | Acteurs de la maitrise d'œuvre (bureaux d'étude, professionnels de la construction, …) ;<br>Acteurs de la maitrise d'ouvrage (élus et techniciens des projets urbains/ services techniques, …)<br>Habitants<br>Acteurs du champ sanitaire et associatif |

<table>
<tr><td>Secteur géographique visé</td><td>Territoire CLS</td></tr>
<tr><td>Porteurs de l'action</td><td>Fiche. Tours Métropole Val de Loire (Direction de l'Habitat et de la Politique de la ville) - Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle - Direction Départementale des Territoires 37 (en tant que contributeur)<br>A. /<br>B. Tours Métropole Val de Loire (Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Foncier)<br>Ville de Tours<br>Ville de La Riche</td></tr>
<tr><td>Acteurs / partenaires à mobiliser (liste non exhaustive)</td><td>Collectivités : villes et métropole (techniques et élus)<br>Bureaux d'étude<br>Professionnels de la construction, architectes, urbanistes, promoteurs, entreprises (Atopia, , …)<br>Etudiants des formations en aménagement du territoire et urbanisme, apprentis<br>MauMA<br>Agence d'urbanisme (ATU)<br>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 37 (CAUE)<br>Lig'Air<br>Agence Régionale de Santé (ingénieur en environnement)<br>École des hautes études en santé publique (EHESP)<br>Cerema<br>Villes au carré, FRAPS 37<br>Centres sociaux<br>Centres Communaux d'Action Sociale des villes (CCAS)<br>Education nationale et diocèse<br>Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)<br>Fredon Centre-Val de Loire<br>Associations locales (Tsigane Habitat, Croix Rouge Française, SED' in FRANCE Touraine, …)<br>Associations œuvrant auprès des personnes en situation de handicap (établissements médico-sociaux, centre autisme, APF France Handicap, …)<br>Commerçants, bailleurs (selon les lieux)<br>Confédération Nationale du Logement 37 (CNL)<br>Habitants</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td>A. Dès 2024<br>B. PLUm :<br>Ecriture du projet et réponse à l'AAP ARS – DREAL : juin 2024<br>Débuts de l'EIS : novembre 2024<br>Fin de l'EIS : printemps 2025<br>Autre projet (aire d'accueil par exemple) : fonction de l'opportunité<br>C. Ecriture du projet de territoire : 2026</td></tr>
<tr><td>Dispositif d'évaluation :<br>▪ Périodicité<br>▪ Critères/indicateurs mesurant :<br>- L'activité<br>- Le processus<br>- Le résultat / l'impact<br>▪ Outils / modalité de calcul et valeur cible :</td><td>
<table>
<tr><th>Indicateurs</th><th>Modalités de calcul</th><th>Périodicité</th><th>Cible</th></tr>
<tr><td>A.<br>Activité : Nombre de séances de sensibilisation / formation réalisées, nombre et type de participants</td><td>Nombre de sessions réalisées / prévues<br>Recensement des professionnels<br>Attestation de présence</td><td>Pluriannuelle</td><td>Fonction des besoins et opportunités</td></tr>
<tr><td>Processus : stratégie et plan de sensibilisation / formation</td><td>Livrable de sensibilisation /formation</td><td>Pluriannuelle</td><td>1 par session</td></tr>
<tr><td>Résultat : Niveau de connaissance et de satisfaction des participants</td><td>Questionnaire (qualité de la formation, changement dans la posture professionnelle,évaluation des connaissances, besoins et réajustements)</td><td>Pluriannuelle</td><td>1 par session</td></tr>
<tr><td>B.<br>Activité : Nombre de politiques / projets accompagnés, nombre d'EIS réalisés</td><td>S/O</td><td>Pluriannuelle</td><td>2 politiques / projets à minima sur les 5 ans du CLS</td></tr>
<tr><td>Résultat : Nombre de recommandations formulées et prises en compte, nombre de documents révisés à la lumière des recommandations</td><td>S/O</td><td>Pluriannuelle</td><td>Fonction de l'EIS</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Amélioration des indicateurs de santé / de la qualité de vie | Fonction de l'EIS (enquête, entretiens, …) | Pluriannuelle | Fonction de l'EIS |
| **Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc** | - S'appuyer sur les ressources, outils et bonnes pratiques existants : guide Isadora, travaux de l'EHESP, Réseau français Villes-Santé, … ;<br>- Moyens financiers ;<br>- Coordination et mobilisation des acteurs ;<br>- Si réhabilitation d'espaces, prise en compte de l'existant ;<br>- Adaptation des outils, programmes et interventions au tout public, y compris vulnérables et en situation de handicap ;<br>- Pédagogie auprès des publics ;<br>- Résistance au changement : culture et cahiers des charges à faire évoluer ;<br>- Implication et engagement politiques dans la démarche. | | | |
| **Modalités potentielles de financement** | Appel à projet ARS - DREAL<br>Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Ademe « Expé URBA SanTé - Boostons santé et transition écologique dans les territoires »<br>Appel à projet Institut national du cancer (INCA) « Réduire les expositions dans les établissements accueillant des jeunes - Plan zéro exposition »<br>Tours Métropole Val de Loire - Villes<br>Aides éventuelles de l'Etat et des collectivités pour soutenir l'utilisation des matériaux biosourcés… | | | |